

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de  
convocation :*

Mardi 6 décembre  
2022

**Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

*Mis en ligne :*

Vendredi 16  
décembre 2022

**Procurations de vote et mandataires :** M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Absents :** DORIA Anne

Présents : 23

Votants : 28

Quorum : 15

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 06 décembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**2022-136 – Urbanisme : rue Nationale – Convention de mise en réserve foncière du 31 rue Nationale avec Rennes métropole**  
Elu référent : G LEFEUVRE

**VU** l'avis de la commission urbanisme et transition écologique en date du 6 décembre 2022,

L'acquisition et le portage foncier de la parcelle cadastrée AK 132 pour 524 m<sup>2</sup> et située 31 rue Nationale par Rennes Métropole s'inscrit dans l'action de réserve foncière de la commune sur les secteurs de renouvellement urbain identifiés.

En effet cette parcelle est située :

- dans le périmètre d'études préalables de la ZAC Multi-sites défini à la délibération du Conseil

municipal n°40-2022 en date du 9 mai 2022 et pour lequel un sursis à statuer a été instauré par délibération du Conseil municipal n°78-2022 en date du 27 juin 2022,  
- dans un périmètre d'ores et déjà sous maîtrise foncière partielle de la Collectivité — les biens cadastrés section AK n°124, 127, 128, 131 et 177 ont déjà été acquis par Rennes Métropole dans le cadre de son Programme d'Action Foncière pour le compte de la commune.

Les caractéristiques principales de la convention sont les suivantes :

- acquisition au prix de 330 230 euros HT hors frais ;
- durée de la convention : 5 ans ;
- contribution annuelle : sans objet compte-tenu de la gestion métropolitaine du bien. Le remboursement annuel des impôts fonciers et les éventuels travaux incomberont à l'AIVS.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal décident :**

**D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec Rennes Métropole,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

